

# Max Coupon Perf

## CAC 40 – 6 ans



- Titre de créance présentant un risque de perte en capital. Capital non garanti, ni en cours de vie, ni à l'échéance
- Produit de placement risqué alternatif à un investissement de type action
- Durée d'investissement conseillée : 6 ans en l'absence d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé
- Sous-jacent : indice CAC 40 (dividendes non réinvestis)
- Cadre d'investissement : contrat d'assurance vie ou capitalisation et compte-titres
- L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres sont revendus avant la date d'échéance.
- Emetteur : Commerzbank AG (S&P A / Moody's A2 / Fitch A+)
- L'investisseur supporte le risque de crédit de l'émetteur Commerzbank AG

Dans l'ensemble de la brochure, le montant remboursé est calculé sur la base de la valeur nominale des titres, soit 1000 euros hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Commerzbank AG. Les termes « capital initial » ou « capital » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des titres.

### Mécanisme de remboursement

1

#### Remboursement automatique anticipé le 5 mai 2014

Le 5 mai 2014, si l'indice CAC 40 est supérieur à + 20% de son niveau initial, l'investisseur reçoit alors :



120% du capital initial

2

#### Remboursement à l'échéance le 3 mai 2018

(si non remboursé par anticipation le 5 mai 2014)

Si l'indice CAC 40 n'a jamais touché en cours de vie (en observation quotidienne au cours de clôture) la barrière de protection fixée à - 65% du niveau initial, l'investisseur reçoit alors :



Le meilleur entre :  
130% du capital initial  
et  
la performance finale de l'indice

Si l'indice CAC 40 a touché en cours de vie, la barrière de protection fixée à - 65% du niveau initial, l'investisseur reçoit alors :



La performance finale de l'indice, positive ou négative (risque de perte en capital)

Date de niveau initial : 3 mai 2012 - Date d'observation du remboursement anticipé : 5 mai 2014 - Date d'observation finale : 3 mai 2018

## PRINCIPALES CARACTERISTIQUES FINANCIERES

Forme	Obligation de droit allemand
Type	Instrument financier présentant un risque de perte en capital
Emetteur	Commerzbank AG (S&P : A ; Moody's : A2 ; Fitch : A+)
Sous-jacent	Indice CAC 40® (dividendes non réinvestis, code Bloomberg: CAC Index)
Devise	Euro
Valeur nominale	1 000 euros
Montant d'émission	30 000 000 euros
Date d'émission	10 mai 2012
Période de Commercialisation	Du 30 janvier 2012 au 03 mai 2012 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint, la commercialisation de « Best Coupon Perf » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 03 mai 2012.
Prix d'achat	Du 30 janvier 2012 au 03 mai 2012 , la valeur de marché du Titre de créance progressera régulièrement de 99,74% à 100%.
Date d'échéance	10 mai 2018 (en l'absence de remboursement automatique anticipé)
Date d'observation initiale / finale	3 mai 2012 / 3 mai 2018
Date d'observation anticipée	5 mai 2014
Barrière de remboursement anticipé	+ 20% du niveau initial de l'indice
Barrière de protection du capital en cours de vie	- 65% du niveau initial de l'indice (observations quotidiennes à la clôture)
Commission de souscription / rachat	Néant
Commission de distribution	Commerzbank AG paiera aux distributeurs une rémunération annuelle maximum équivalente à 1,25% du montant nominal des titres de créance effectivement placés (calculée sur la base de la durée totale du Titre de créance), hors remboursement anticipé.
Eligibilité	Compte-titres, contrat d'assurance vie et capitalisation
Frais d'investissement	Selon les supports et les contrats. Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions.
Offre au public en France	Oui
Code Isin	FR0011193861

### AVANTAGES +

- Un remboursement automatique anticipé à 120% du capital initial si l'indice CAC 40 est supérieur à +20% de son niveau initial à la date d'observation du remboursement anticipé (le 5 mai 2014).
- Sans remboursement anticipé le 5 mai 2014, un coupon de 30% à l'échéance des 6 ans tant que l'indice n'a pas touché en cours de vie (en observation quotidienne) la barrière à - 65% du niveau initial .
- Une participation à 100% du CAC 40 si, à l'échéance, celui-ci a augmenté de plus de + 30% par rapport à son niveau initial.

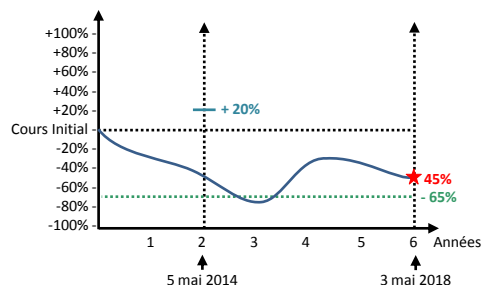
### INCONVENIENTS -

- L'investisseur est exposé à un risque de perte en capital. L'investisseur peut subir à la date d'échéance une perte en capital partielle voire totale, si le produit n'a pas été remboursé par anticipation et si l'indice a touché en cours de vie la barrière à - 65% du niveau initial.
- Toute revente avant l'échéance peut entraîner une perte en capital partielle voire totale.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 2 à 6 ans, en fonction de la performance du CAC 40.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes de l'indice CAC 40.
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de l'émetteur (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit de l'émetteur (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit).
- La valorisation du produit en cours de vie peut évoluer indépendamment de l'indice CAC 40 et connaître de fortes fluctuations. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du cours, de la volatilité du sous-jacent, des taux d'intérêts et des conditions de refinancement de l'émetteur.

## ILLUSTRATION GRAPHIQUE – SCENARI DE MARCHE

LES DONNÉES CHIFFRÉES UTILISÉES DANS CES EXEMPLES N'ONT QU'UNE VALEUR INDICATIVE ET INFORMATIVE, L'OBJECTIF ÉTANT DE DÉCRIRE LE MÉCANISME DU PRODUIT. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. Les calculs des taux de rendement sont effectués pour un investissement le 3 mai 2012, règlement le 10 mai 2012, et pour une détention à la date d'échéance ou, selon le cas, de remboursement automatique anticipé. En cas de vente du produit avant cette date (ou en cas d'arbitrage, de rachat, de dénouement notamment par décès pour un contrat d'assurance vie), le taux de rendement peut être supérieur, inférieur, voire négatif.

### Scénario Défavorable : Baisse de l'indice supérieure à 65% en cours de vie, perte en Capital



En fin d'année 2 (le 5 mai 2014), la performance de l'indice CAC 40 est inférieure à +20%.  
Le produit n'est pas remboursé par anticipation.

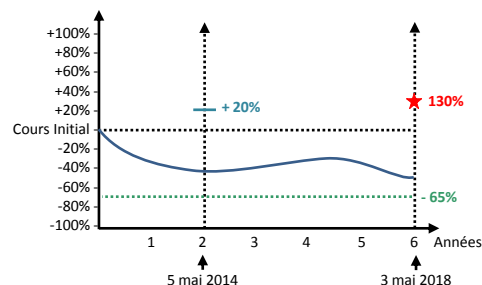
En fin d'année 6 (le 3 mai 2018), le CAC 40 clôture avec une performance négative et a touché en cours de vie la barrière continue à -65% du niveau initial.

L'investisseur reçoit en fin d'année 6 (le 10 mai 2018), la performance finale de l'indice CAC40 positive ou négative.

→ Si l'indice a baissé à l'échéance de 55%, l'investisseur ne recevra que 45% de son investissement initial. Soit un taux de rendement annualisé de -9,48%.

→ A noter : la perte en capital peut être totale (indice à 0)

### Scénario Médian : Baisse de l'indice inférieure à 65% en cours de vie, remboursement de 130%



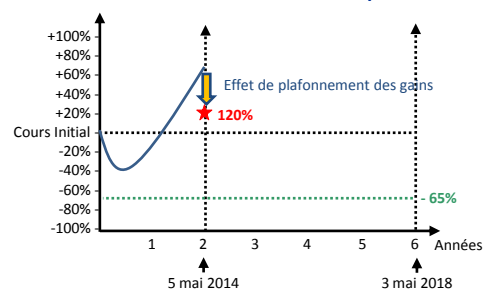
En fin d'année 2 (le 5 mai 2014), la performance de l'indice CAC 40 est inférieure à +20%.  
Le produit n'est pas remboursé par anticipation.

En fin d'année 6 (le 3 mai 2018), le CAC 40 clôture avec une performance négative mais n'a jamais touché en cours de vie la barrière continue à -65% du niveau initial.

L'investisseur reçoit en fin d'année 6 (le 10 mai 2018), 130% de son investissement initial.

→ Soit un Taux de rendement annualisé de 4,57%

### Scénario de plafonnement des gains : Hausse rapide de l'indice, remboursement anticipé

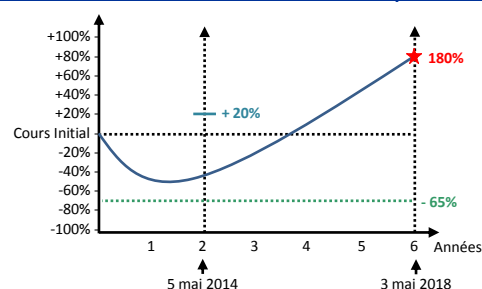


En fin d'année 2 (le 5 mai 2014), la performance de l'indice CAC 40 est supérieure à +20%.

Le produit est automatiquement remboursé par anticipation et l'investisseur reçoit en fin d'année 2 (le 12 mai 2014), 120% de son investissement initial.

→ Soit un Taux de rendement annualisé de 9,54%

### Scénario favorable : Hausse à l'échéance de l'indice supérieure à +30% du niveau initial, remboursement de la performance finale



En fin d'année 2 (le 5 mai 2014), la performance de l'indice CAC 40 est inférieure à +20%.

Le produit n'est pas remboursé par anticipation.

En fin d'année 6 (le 3 mai 2018), le CAC 40 clôture avec une performance positive de 80% par rapport au niveau initial.

L'investisseur reçoit en fin d'année 6 (le 10 mai 2018), 180% de son investissement initial.

→ Soit un Taux de rendement annualisé de 10,29%

#### Légende

- Evolution de l'indice
- ★ Niveau de remboursement du produit
- Barrière de remboursement automatique anticipé en année 2
- - - Barrière de désactivation de la protection du capital (observations quotidiennes)

## SIMULATIONS HISTORIQUES

3534 simulations ont été réalisées sur des placements semblables à **MAX COUPON PERF** (même durée, même sous-jacent, même formule de remboursement). Les cours de l'indice CAC 40® ont été relevés chaque jour du 25/01/1992 au 25/01/2012. Seuls les scénarii terminés ont été pris en compte. Les taux de rendement annuels sont bruts, hors frais relatifs au cadre d'investissement et hors défaut ou faillite de Commerzbank AG.

Les simulations sur les données historiques de marché permettent de calculer les rendements qu'aurait eus le produit s'il avait été lancé dans le passé. Elles permettent d'appréhender le comportement du produit lors de différentes phases de marché ces dernières années. CES SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSEES ONT TRAIT A DES PERIODES PASSEES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RESULTATS FUTURS.

Distribution du Taux de Rendement Annualisé				
Supérieur à 10%	Entre 8% et 10%	Entre 6% et 8%	Entre 4% et 6%	Perte en capital
19,52%	54,92%	0,40%	25,13%	0,03%

Durée de vie	
2 ans	6 ans
54,44%	45,56%

Source : Données Bloomberg – Calculs Equitim

## INDICE CAC 40

LES ÉLÉMENTS DU PRÉSENT DOCUMENT RELATIFS AUX DONNÉES DE MARCHÉS SONT FOURNIS SUR LA BASE DE DONNÉES CONSTATÉES À UN MOMENT PRÉCIS ET QUI SONT SUSCEPTIBLES DE VARIER



Source : Bloomberg

## AVERTISSEMENTS

En cas de revente des titres avant la date de maturité, il est impossible de mesurer à priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital, notamment, peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, il est précisé que le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur date de maturité (cf contrat d'assurance).

La présente est éditée à des fins purement informatives et ne constitue en aucun cas un conseil d'ordre financier, comptable, fiscal, juridique ou autre. Les informations, graphiques, chiffres, opinions ou commentaires qu'elle contient sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'éventuelles modifications ultérieures. Son contenu ne peut servir seul de fondement à une décision d'investissement. Cette documentation s'adresse à des investisseurs disposant des connaissances et expériences nécessaires pour comprendre et apprécier les informations qui y sont développées. Elle ne constitue pas une offre, incitation ou sollicitation d'achat ou de vente de Notes Commerzbank. **Commerzbank attire l'attention du public sur les facteurs de risques figurant dans le prospectus de base, notamment sur :**

**Risque de marché :** Commerzbank attire l'attention de tout investisseur sur les spécificités du produit, et notamment sur le fait qu'il peut connaître d'amples fluctuations de cours voire perdre toute valeur.

**Risque de crédit :** en acquérant le produit, les investisseurs prennent un risque de crédit sur l'Emetteur Commerzbank AG.

La présente n'a aucune valeur contractuelle. Commerzbank ne pourra être tenue pour responsable de toute perte ou dommage résultant de façon directe ou indirecte de sa consultation ou de son utilisation. Si vous souhaitez acquérir des Notes, ou obtenir des informations complémentaires sur celles-ci, veuillez contactez votre intermédiaire financier habituel. Toutes les Notes sont émises dans le cadre d'un prospectus de base, en date du 06/04/2011, visé par la BaFin qui a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la BaFin à destination de l'AMF et de conditions définitives, en date du 30 janvier 2012, disponibles auprès de Commerzbank ou sur [www.commerzbankpartners.com](http://www.commerzbankpartners.com)

Le CAC 40® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle d'Euronext SA et/ou ses concédants, et sont utilisés dans le cadre de licences. Euronext SA et ses concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les titres financiers basées sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site [www.Euronext.com](http://www.Euronext.com)